

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-154/SG/FP constatant l'avancement d'échelon d'un agent d'exploitation qualifié du cadre territorial du Service de Santé.

n° 72-154/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
1 février 1972

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1972

Date du numéro
25 février 1972

TEXTE INTÉGRAL

Est constaté, pour compter du 16 mars 1971, le passage au 2e échelon dans le grade d'agent d'exploitation qualifié de 3e classe (Service médical) du cadre territorial du Service de Santé de M. Mohamed Houmed Mohamed, agent d'exploitation qualifié de 3e classe, 1er échelon (ancienneté épuisée).